

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2009

1 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITAIRE / AVENANT POUR LES TRAVAUX DE LA PLACE COMMUNALE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement Sécuritaire des Entrées et Voiries en traversée d'agglomération de la Commune, la Société EGIS AMENAGEMENT a été retenue par délibération n° 811 en date du 28/01/2008, pour un montant de 52 200 € H.T. avec un taux de rémunération de 4,35 % et de 4 600€ au titre de la mission complémentaire pour Diagnostic et Avant Projet de l'aménagement de la Place de la Mairie.

De nombreuses réunions de travail ont été organisées avec la Société EGIS AMENAGEMENT et le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité leur Avant Projet mais souhaiterait que les travaux débutent par la Place de la commune ce qui implique d'étendre la mission de maîtrise d'œuvre à ces travaux.

Les travaux de la place communale n'ayant pas été prévus dans le projet initial, il convient de prendre par délibération un avenant afin d'étendre la mission de maîtrise d'œuvre à la Place de la Mairie et d'arrêter le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre. Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le Maître d'œuvre est donc fixé à la somme de 2 200 000,00 € H.T.

Compte tenu de l'augmentation du coût prévisionnel des travaux le Maître d'œuvre accepte de ramener le taux de rémunération à 4,20 %. Le forfait définitif de rémunération est donc fixé à 92 400,00 € H.T., ce montant inclus la mission complémentaire initiale sur la Place de la Mairie.

Un avenant sera donc signé en ce sens.

2- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'embauche éventuelle de Mr GAUTHIER Pierre, il est nécessaire que les formalités de création et de déclaration du poste soient effectuées auprès du Centre de Gestion de la Marne. Le Conseil Municipal a donc décidé la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Janvier 2010.

3 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ATESAT :

La Convention ATESAT signée entre la Commune de Les Mesneux et la D.D.E arrive à expiration, il convient donc d'en établir une nouvelle. Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

- De solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Equipement de la Marne dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T) et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2010.
- Autorise le Maire à entamer la procédure d'élaboration et de mise au point de la Convention précisant les conditions d'intervention et signer la Convention qui sera établie entre l'Etat et la Commune.

4 - QUESTIONS DIVERSES :

- Les commissions Aménagement et Voiries doivent se réunir afin de concrétiser les demandes en matière d'aménagement paysager sur le Contournement Sud de Reims. Une réunion est prévue avec la SANEF et le paysagiste début Décembre afin de caler définitivement le projet.
- Proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie afin d'installer un totem publicitaire C.C.I. à l'entrée de la zone artisanale. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Don du sang : Une nouvelle date a d'ores et déjà été fixée pour le 27/01/2010 de 16 h à 20 h.
- Vœux du Maire : 11 Janvier 2010 à 18 h 30. La commission doit travailler sur les invitations et l'organisation de la manifestation.
- Subvention 2010 : Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention de 30 € à l'Association des Paralysés de France.
- Elections Régionales : Dates 14 et 21 Mars 2010. La salle des Fêtes n'étant pas disponible à ces dates il conviendra de prévoir l'organisation des scrutins dans un autre lieu.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 16 DECEMBRE 2009 A 20 H 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 20 Novembre 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 20 Novembre 2009.
LE MAIRE,**